

Le stockage des produits chimiques

Mise en pratique

Formation OCIRT 9 et 10 octobre 2025

Philippe Ferrari

Ingénieur de sécurité

Mise en pratique des principes énoncés – Caractéristiques des lieux de stockage

- Emballage spécifique (! Denrées alimentaires)
- Reconditionnement des produits (étiquettes...)
- Accessibilité du lieu d'entreposage
- Suffisamment ventilé
- Rétention des liquides
- Portes doivent être signalées par les symboles de danger
- Moyens d'intervention (premiers secours-feu-épandage)

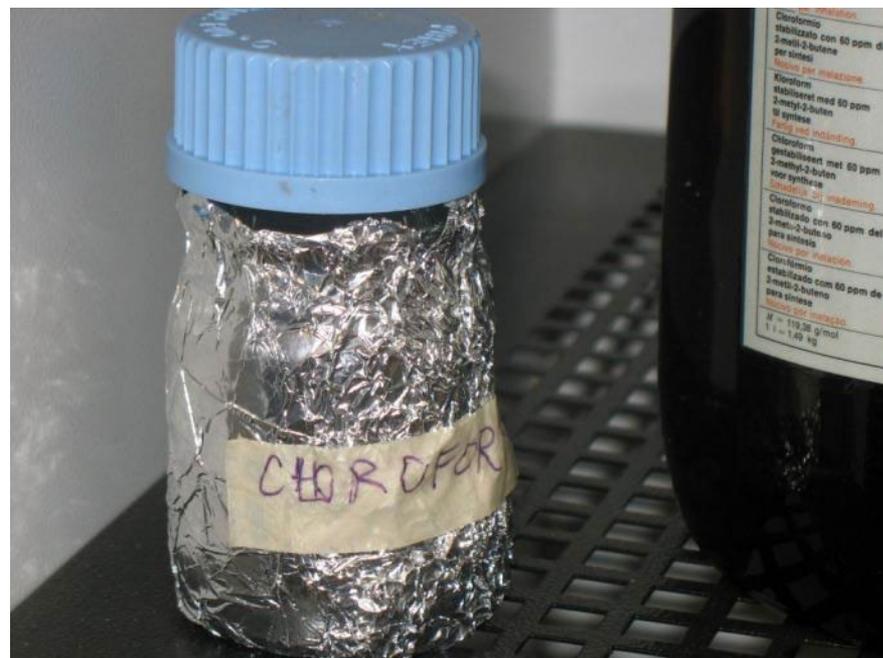
Les emballages



Les emballages



Reconditionnement des produits...



Que dit l'étiquette ? Indications des dangers ?

Caractéristiques d'un bon emballage

Acide acétique concentré
 $\text{CH}_3\text{-COOH}$; M=60,052 g/mol
C > 90 %



DANGER

H226: Liquide et vapeurs inflammables
H314 (1A): Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

N° CAS : 64-19-7 N° CE : 200-580-7
© 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025



Comment reproduire une étiquette ?

<http://etiquette.scienceamusante.net/sg/index.php>



Etiquette pour substances et mélanges chimiques (norme CLP / SGH)

Pour en savoir plus sur l'étiquetage, voir cette page : [Étiquetage de produits chimiques](#).

Important : en cas de bug lors de l'utilisation du système d'étiquettes, consultez [cette page d'aide](#).

Déjà 220 étiquettes publiques conformes au Règlement CLP/SGH, partagées par les 1323 utilisateurs enregistrés, et validées par notre équipe !

Inscription Identification [Mot de passe perdu ?](#)

Lien direct vers l'étiquette Acide picrique : <http://etiquette.scienceamusante.net/sgh/index.php?visualiser=492>

Suivant

Étape n°1 : identification de la substance / du mélange

Nom de la substance / du mélange

Acide picrique (Recherche activée)

Configuration de la recherche de substance par nom, n°CAS ou n°CE

Recherche activée : configuration

Nom alternatif et/ou formule chimique

2, 4, 6-Trinitrophénol, M=229,1 g/mol

Masse molaire et densité

Masse molaire (M=... g/mol) : 229,1 Densité (d=...) :

Concentration et unité

Concentration : %

Nombres d'identification de la substance / du mélange

N°CAS : 88-89-1 N°CE : 201-865-9 (Recherche activée)

Fournisseur / Étiqueté par :

À compléter...

Taille recommandée > 75 mm ou > 105 mm ; pictogrammes > 10 mm. Curseur : max

Police : Arial

Aperçu de la planche d'impression : étiquette en cours d'élaboration + étiquettes ajoutées.



Acide picrique
2,4,6-Trinitrophénol, M=229,1 g/mol

DANGER

H201: Explosif ; danger d'explosion en masse
H301: Toxique en cas d'ingestion
H311: Toxique par contact cutané
H331: Toxique par inhalation

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer
P250: Eviter les abrasions/les chocs/.../les frottements
P261: Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P310: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P370+P380: En cas d'incendie : évacuer la zone
P403: Stocker dans un endroit bien ventilé
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

N° CAS : 88-89-1 N° CE : 201-865-9

Acide acétique concentré

CH₃-COOH ; M=60,052 g/mol
C > 90 %



Précédent

Suivant



Étape n°2 : pictogrammes et mentions de dangers (H--) associées

1^{er} pictogramme :

SGH01 : Explosif

2^e pictogramme :

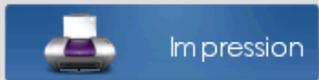
SGH06 : Toxique

3^e pictogramme :

Aucun

- H200 : Explosif instable.
Explosibles/ Explosibles instables
- H201 : Explosif ; danger d'explosion en masse
Explosibles/ Division 1.1
- H202 : Explosif ; danger sérieux de projection.
Explosibles/ Division 1.2
- H203 : Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
Explosibles/ Division 1.3
- H204 : Danger d'incendie ou de projection.
Explosibles/ Division 1.4
- H240 : Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Substances et mélanges autoréactifs/ Type A
- H240 : Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peroxydes organiques/ Type A
- H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Substances et mélanges autoréactifs/ Type B

- H300 : Mortel en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (orale)/ Catégorie 1
- H300 : Mortel en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (orale)/ Catégorie 2
- H310 : Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (cutanée)/ Catégorie 1
- H310 : Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (cutanée)/ Catégorie 2
- H330 : Mortel par inhalation.
Toxicité aiguë (inhalation)/ Catégorie 1
- H330 : Mortel par inhalation.
Toxicité aiguë (inhalation)/ Catégorie 2
- H300+H310 : Mortel par ingestion ou par contact cutané.
Toxicité aiguë (orale + cutanée)/ Catégorie 1
- H300+H310 : Mortel par ingestion ou par contact cutané.
Toxicité aiguë (orale + cutanée)/ Catégorie 2



Configuration de l'impression et de la sortie

Choix des couleurs d'étiquette : Par défaut

Choix du format et police : Largeur et Police Personnalisées

Choix de disposition des pictogrammes : Horizontaux centrés

Nombre de copies à imprimer/ Planche d'Impression : Planche d'impression



Précédent

Suivant



Étape n°3 : informations additionnelles sur les dangers (EUH---)

- EUH001:Explosif à l'état sec
- EUH014:Réagit violemment au contact de l'eau
- EUH018:Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif
- EUH019:Peut former des peroxydes explosifs
- EUH029:Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques
- EUH031:Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
- EUH032:Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
- EUH044:Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
- EUH066:L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- EUH070:Toxique par contact oculaire
- EUH071:Corrosif pour les voies respiratoires
- EUH201:Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants
- EUH201A:Attention ! Contient du plomb
- EUH202:Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de portée des enfants
- EUH203:Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique



Impression

Configuration de l'impression et de la sortie

Choix des couleurs d'étiquette : Par défaut ▾

Choix du format et police : Largeur et Police Personnalisées ▾

Choix de disposition des pictogrammes : Horizontaux centrés ▾

Nombre de copies à imprimer/ Planche d'Impression : Planche d'impression ▾



Ajouter à la Planche d'Impression



Supprimer de la planche d'Impression

Les emballages...

Emballage d'origine ou s'assurer de la compatibilité du contenant

Substance	Conc. %	Temp. °C	ABS	ECTFE	ETFE	FEP	GFK	MF	NR	PA	PC	PE-HD	PE-LD	PET	PFA	PMMA	PMP	POM	PP	PS	PSU	PTFE	PUR	PVC-P	PVC-U	PVDF	SAN	SI
Acétaldéhyde	100	20	b	a	a	a	b	b	c	c	c	b	a	b	b	a	b	a	b	c	c	a	c	c	c	a	c	c
		40	b	b	b	a	c	c	c	c	c	c	b	c	c	a	c	c	a	c	c	a	c	c	c	a	c	c
		60	c	b	b	a	c	c	c	c	c	c	b	c	c	a	c	c	a	c	c	a	c	c	c	a	c	c
Acétamide	100	20	a	a	a	a	a	a	c	a	c	a	a	b	a	b	a	a	a	a	c	a	a	c	c	a	a	c
		40	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	a	c	a	a	a	a	c	a	a	c	c	a	a	c
		60	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	c	a	c	a	a	a	a	a	c	a	a	c	c	a	a
Acétate allylique	100	20	b	a	a	a	b	c	b	c	b	a	a	b	a	c	a	b	a	b	b	a	b	b	b	a	b	a
		40	c	a	a	a	c	c	c	c	c	a	a	c	a	a	b	c	a	c	c	a	c	c	b	a	c	a
		60	a	a	a	a	c	c	c	c	c	a	a	a	a	c	a	b	a	a	a	a	a	a	b	a	a	b
Acétate d'aluminium	100	20	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	a	b	a	b	a	a	b	a	a	a	a	a
		40	a	a	a	a	b	b	b	b	b	a	a	a	a	a	b	a	c	a	b	a	a	c	a	a	a	a
		60	a	a	a	a	c	c	c	b	b	a	a	a	a	a	c	a	a	a	b	a	a	a	a	a	a	a
Acétate d'ammonium	50	20	a	a	a	a	a	b	b	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b
		40	a	a	a	a	a	c	c	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	a	a	c
		60	b	a	a	a	b	c	c	b	a	a	a	a	b	a	b	a	a	b	a	a	a	a	b	a	a	a

Définitions et abréviations

a = très bonne résistance

l'action du produit chimique pendant plus de 30 jours ne provoque aucune dégradation, ou seulement à un faible degré.

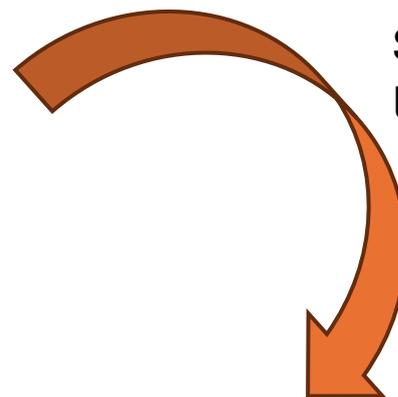
b = résistance limitée

l'action prolongée du produit chimique peut provoquer une dégradation, qui est fonction du type de matière plastique (craquelure, rigidité mécanique, modification du coloris, etc.).

c = aucune résistance

l'action du produit chimique peut provoquer une déformation ou destruction, etc., de la matière plastique.

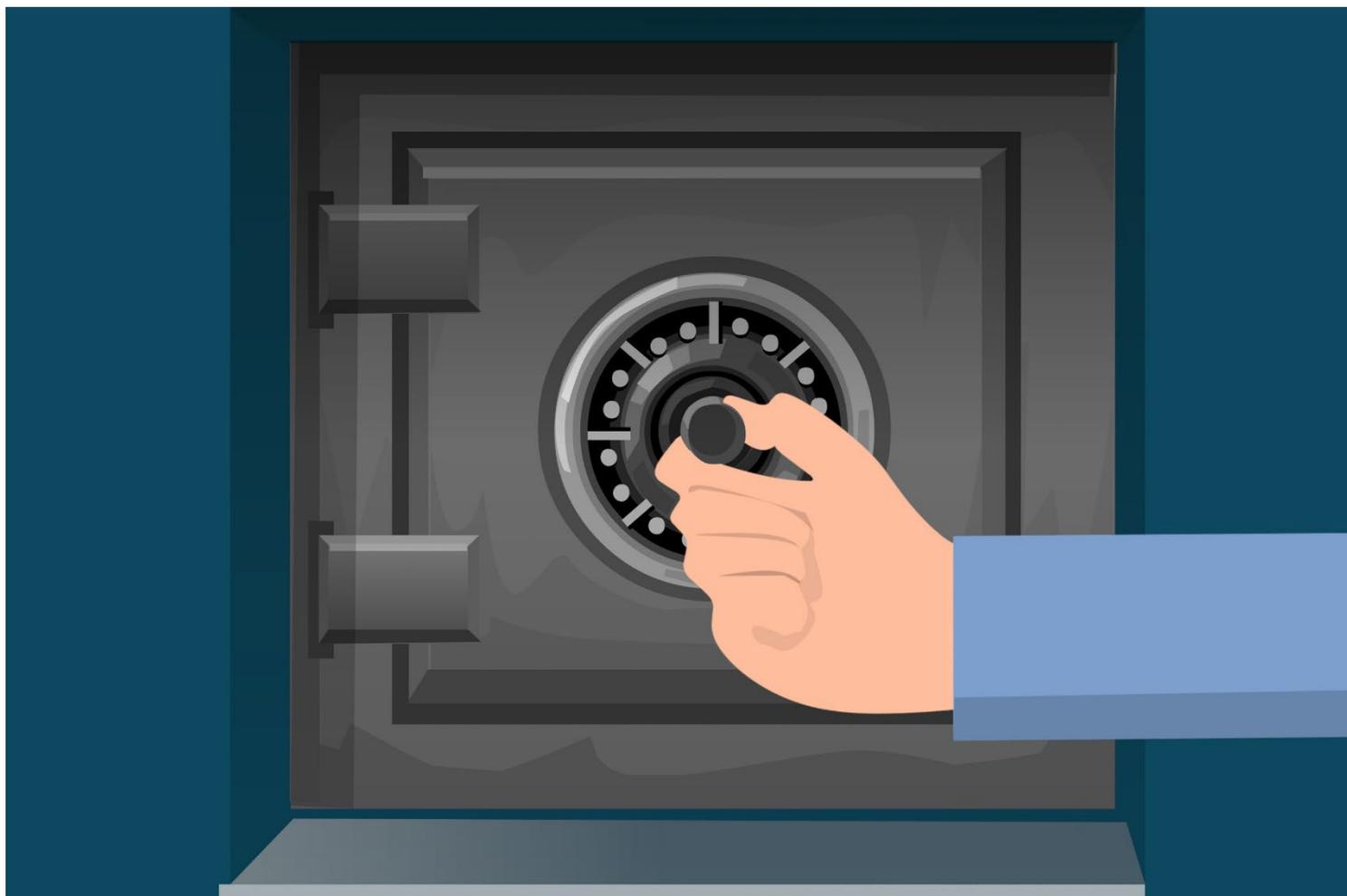
Rappel



Si on transvase,
l'étiquetage doit suivre



Accessibilité du lieux d'entreposage



Accessibilité du lieux d'entreposage



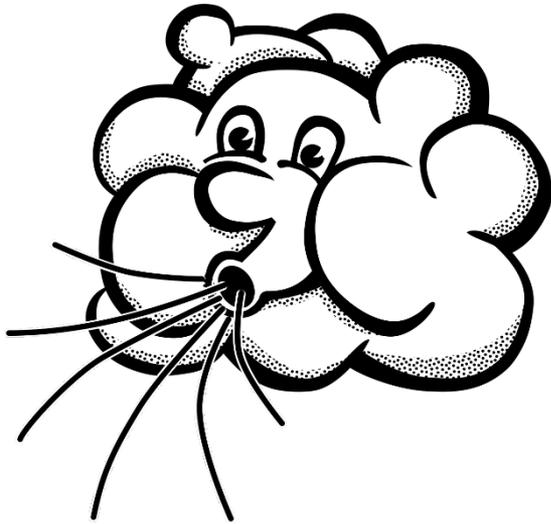
Accessibilité du lieu d'entreposage



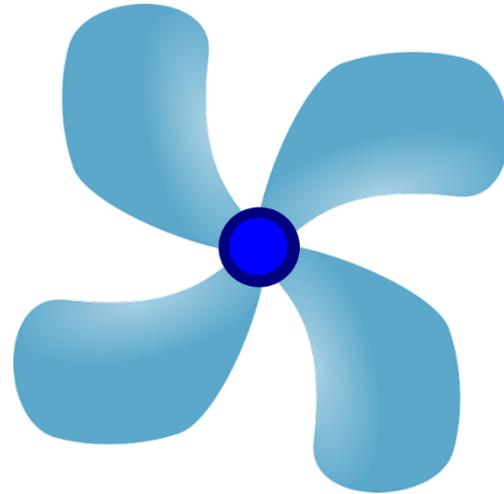
Armoires fermées à clef



Suffisamment ventilé



Naturelle



Mécanique

Suffisamment ventilé



Suffisamment ventilé



Rétention de liquide



Rétention de liquide



Contrôle de la compatibilité du matériaux du bac

Substance	Conc. %	Temp. °C	ABS	ECTFE	ETFE	FEP	GFK	MF	NR	PA	PC	PE-HD	PE-LD	PET	PFA	PMMA	PMP	POM	PP	PS	PSU	PTFE	PUR	PVC-P	PVC-U	PVDF	SAN	SI	
Acétaldéhyde	100	20	b	a	a	a	b	b	c	c	c	b	a	b	b	a	b	a	b	c	c	a	c	c	c	a	c	c	
		40	b	b	b	a	c	c				c	b	c	c	a	c	c	a	c			a			a			
		60	c	b	b	a	c						b			a			a				a			a			
Acétamide	100	20	a	a	a	a	a	a	c	a	c	a	a	b	a	b	a	a	a	a	c	a	a	c	c	a	a	c	
		40	a	a	a	a	a	a				a	a	b	a	c	a	a	a	a			a			a	a		
		60	a	a	a	a	a	a			a		a	a	c	a		a	a	a	a		a			a	a		
Acétate allylique	100	20	b	a	a	a	b	c	b	c	b	a	a	b	a	c	a	b	a	b	b	a	b	b	b	a	b	a	
		40	c	a	a	a	c		c		c	a	a	c	a		b	c	a	c	c	a	c	c	b	a	c	a	
		60		a	a	a							a	a		a		b		a		a			b	a	a	b	
Acétate d'aluminium	100	20	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	a	b	a	b	a	a	b	a	a	a	a	a	
		40	a	a	a	a	b	b	b	b	b	a	a	a	a	a	b	a	c	a	b	a	a	c	a	a	a	a	
		60	a	a	a	a	c	c	c	b	b	a	a	a	a	a	a	a		a	b	a	a		a	a	a	a	b
Acétate d'ammonium	50	20	a	a	a	a	a	b	b	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	
		40	a	a	a	a	a	c	c	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	b	a	a	c
		60	b	a	a	a	b				b	a	a	a	b	a	b	a	a	a	a	a	a	a	b	a	a	a	a

Définitions et abréviations

a = très bonne résistance

l'action du produit chimique pendant plus de 30 jours ne provoque aucune dégradation, ou seulement à un faible degré.

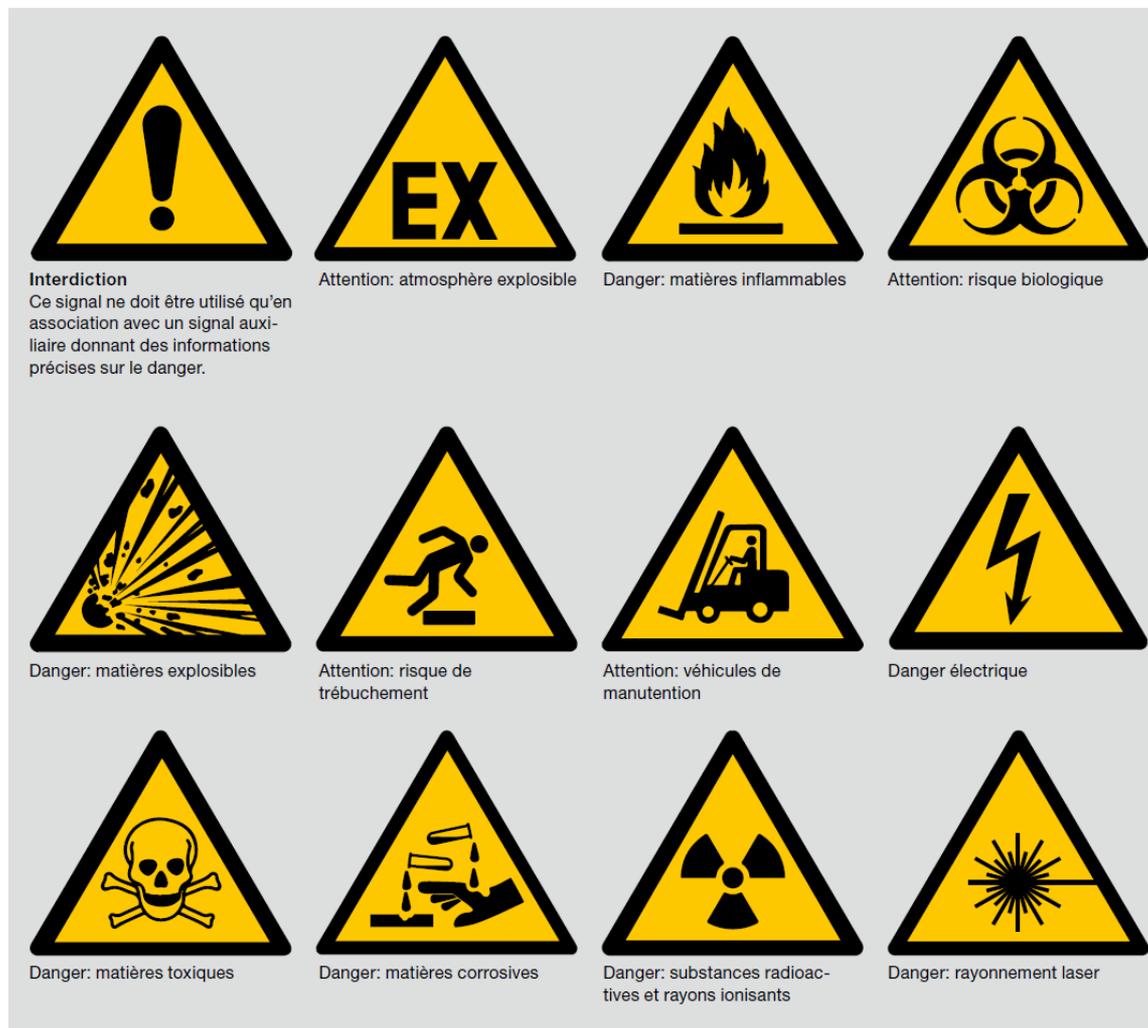
b = résistance limitée

l'action prolongée du produit chimique peut provoquer une dégradation, qui est fonction du type de matière plastique (craquelure, rigidité mécanique, modification du coloris, etc.).

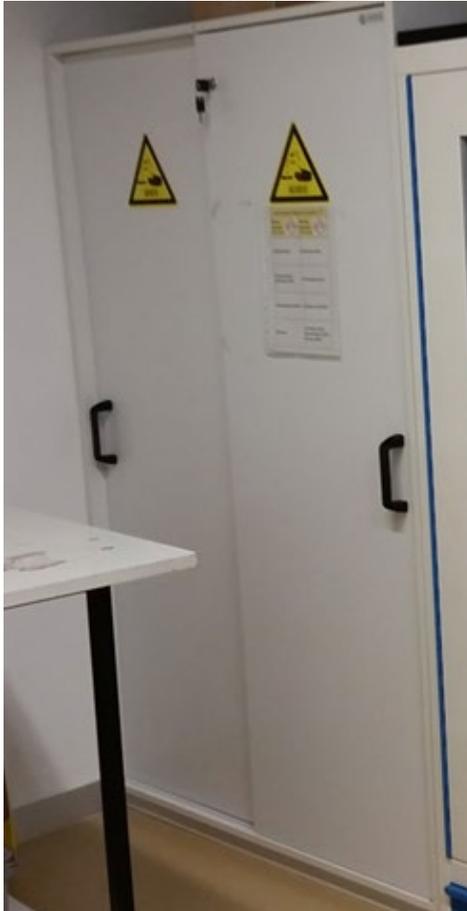
c = aucune résistance

l'action du produit chimique peut provoquer une déformation ou destruction, etc., de la matière plastique.

Signalisation des dangers



Signalisation des dangers



Signalisation des dangers

Le nouveau site de la Suva ...



FR Aide et contact Téléchargements et commandes

suva Prévention Accident Assurance Autoportrait mySuva



Les accidents du travail gâchent les loisirs

Une culture de prévention vivante sur le lieu d'activité professionnelle améliore la sécurité au travail, mais permet également de préserver vos loisirs.

Protégez-vous

Signalisation des dangers

Signaux de sécurité Suva 88101.D/F/I



FR Aide et contact Téléchargements et commandes

suva Prévention Accident Assurance Autoportrait

mySuva

click



Les accidents du travail gâchent les loisirs

Une culture de prévention vivante sur le lieu d'activité professionnelle améliore la sécurité au travail, mais permet également de préserver vos loisirs.

Protégez-vous

Signalisation des dangers

Signaux de sécurité Suva 88101.D/F/I



FR Aide et contact Téléchargements et commandes

suva Prévention Accident Assurance Autoportrait mySuva

Page d'accueil > Recherche

Résultats pour «signal d'obligation»

signal d'obligation

27 résultats trouvés

Tri

Filtre Réinitialiser tous les filtres

Branche

Thème

Groupe cible

Catégorie de contenus

Rechercher également dans les archives

Signal d'obligation: Protecteurs d'ouïe obligatoires

Vos collaborateurs et collaboratrices sauront ainsi où ils doivent porter des protecteurs d'ouïe. Commandez-le ici. ... signal, symbole, autocollant, protecteurs d'ouïe, pictogramme, obligation, signal d'obligation, adhésif, signal d'obligation porter des protecteurs d'ouïe, signal d'obligation protecteurs d'ouïe, commander, signal d'obligation bleu, acheter en ligne, exposition au bruit ... Autocollant, 50 mm ... Signal ...

Signal de sécurité, 50 mm octobre 2022, 1729/5 M

Signalisation des dangers

signal d'interdiction



Les mots clefs :

- Signal d'obligation
- Signal d'interdiction
- Signal de danger
- Signal de sécurité



**Gift
Poison
Veleno**



Signalisation des dangers



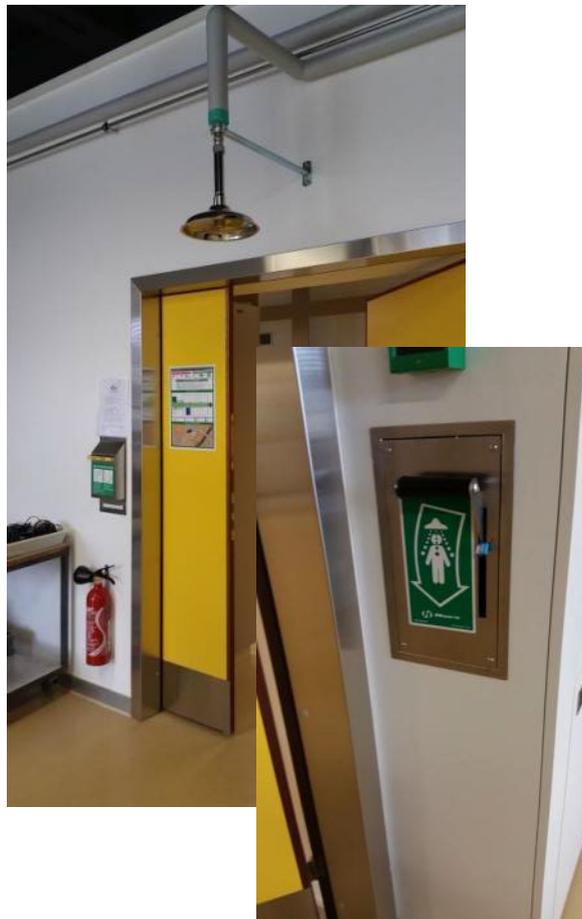
Brochure «Signalisation de sécurité»: tout sur les symboles de danger, etc.

La brochure «Signalisation de sécurité» de la Suva permet d'améliorer la sécurité au travail. En effet, il faut connaître les symboles et les pictogrammes pour réagir correctement.

mars 2020, 44007.F



Moyens d'intervention



Mise en pratique des principes énoncés – Principes pour l'entreposage

- Tenir compte des indications figurant sur l'emballage
- Entreposer en fonction de leur dangerosité
- Entreposer de manière claire et ordonné, à l'écart des autres marchandises
- Séparés les uns des autres si susceptibles de réagir dangereusement

Un stock...



Est-ce possible ?

Acétone
Propanone, CH_3COCH_3 , $M=58,079 \text{ g/mol}$

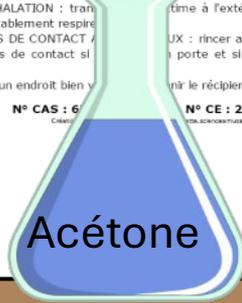


DANGER

H225: Liquide et vapeurs très inflammables
H319: Provoque une sévère irritation des yeux
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer
P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime les porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé, le récipient fermé de manière étanche

N° CAS : 67-64-1
N° CE : 200-662-2



Acide nitrique concentré (>65%)
 $\text{HNO}_3 \text{ (aq)}$
 $C > 65\%$



DANGER

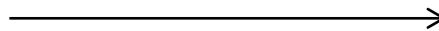
H272: Peut aggraver un incendie ; comburant.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Corrosif pour les voies respiratoires.

P220: Tenir/Stocké à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime les porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

N° CAS : 7697-37-2
N° CE : 231-714-2 (>65%)



A, B, C, ...



..., X, Y, Z

Comment construire son stockage ?

Les prérequis

1

Rovral	1 kg	1 kg
Euparène WG 50	1 x 5 kg	1 kg
Stroby WG	3 x 300 gr	500 gr
Dithane Neotec	1 x 10 kg	10 kg
Dithane DG	1 x 10 kg	2 kg
Vitigran 50	1 x 25 kg	15 kg
Amistar	5 l	4 l
Fonginex	5 l	1,5 l
Nimrod	1 l	50 ml
Prévicur N	1 l	1 l
INSECTICIDES (noms commerciaux)		
Metarex RG	20 kg	15 kg
Frunax FS	3 x 500 g	1 kg
Insegar DG	600 gr	50 g
Orthene	2 x 800 g	100 g
Actara	1 x 250 g	200 g
Trévi	2 x 500 g	1000 g
Pirimicarbe Wg	3 x 500 g	750 g
Oleo-Endosulfan	1 x 3 l	3 l
Veralin CD	3 x 5 l	13 l
Phosalone	1 x 1 l	400 ml
Alaxon EW	2 x 1 l	1,5 l
Reldan 40	2 x 1 l	1,5 l
HERBICIDES (noms commerciaux)		
Glyphosate	2 x 20 l	35 l
Ronamid	1 x 1 kg	500 g
Duopan WL	2 x 1 kg	1 kg
Gardenurs	3 x 10 kg	22 kg
2,4-D	1 x 1 l	500 ml
Fertiligène (antiliserons)	1 x 240 ml	200 ml
Duplosan KV-Combi	1 x 1 l	1 l
PRODUITS DIVERS		
Soude (NaOH)	En poudre	1 kg
Dilutif universel Thommen	1 x 5 l	3 l
Sapad (mouillant)	1 x 5 l	3 l
Netzmittel MEGC (mouillant)	2 x 5 l	7 l
Antimousse S	5 x 250 ml	1000 ml
Schaumstop	1 x 140 ml	100 ml
Chaux granulé	1 x 25 kg	4 kg

2



3



SICHEM – L'outil pour l'utilisation prudente des produits chimiques.

Chaque entreprise est tenue d'assurer une utilisation prudente des produits chimiques. Cela doit permettre de protéger la santé des travailleurs. A cet effet, elle doit tenir un inventaire des produits chimiques utilisés dans son entreprise et effectuer une évaluation des dangers et des risques liés aux activités exercées avec ces produits chimiques. Les mesures de protection doivent correspondre à l'état de la technique et protéger efficacement la santé des travailleurs (principe STOR). SICHEM vous aide avec des moyens simples à assurer une manipulation soignée des produits chimiques dans votre entreprise.

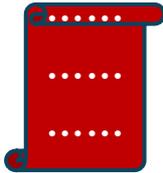
Création efficace de votre liste de produits chimiques

Mention des dangers pertinents et des obligations légales

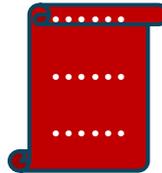
Etablir une liste des produits par dangers



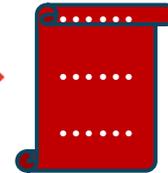
SGH01



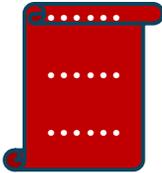
SGH08



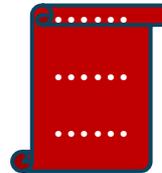
SGH07



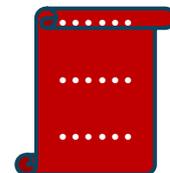
SGH03



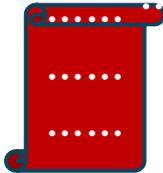
SGH02



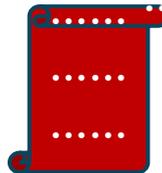
SGH04



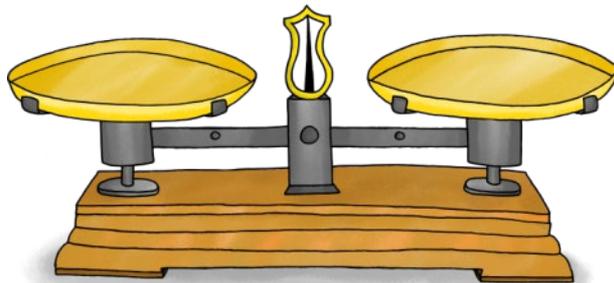
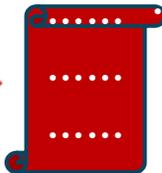
SGH05



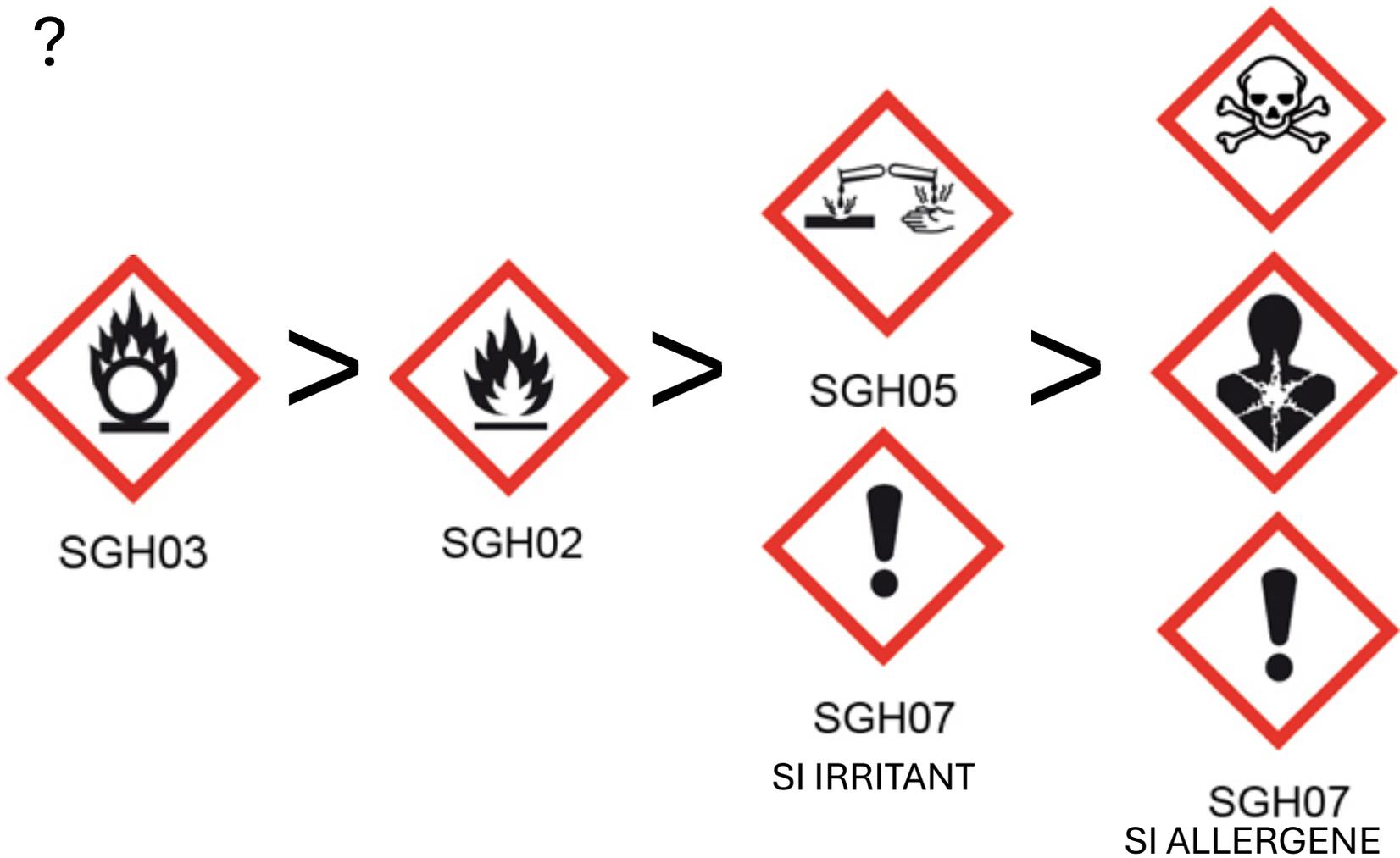
SGH06



SGH09



Que faire des produits avec plusieurs dangers ?



Lieux de stockage : Qu'est-il possible ?

- Place de travail : Quantité de travail
 - Dans les locaux de travail ne seront conservées que les quantités de liquides facilement inflammables indispensables pour assurer un déroulement normal du travail.
 - Ne doivent se trouver sur les lieux de travail que les quantités d'acides ou de bases nécessaires au déroulement normal des travaux.
 - Quantité de matières dangereuses nécessaire à la bonne marche de l'exploitation, ou quantité maximale admise sur le lieu de vente, par jour (24 heures).
- Le stock central

A la place de travail : Quelles sont les possibilités ?



A la place de travail : Quelles sont les possibilités ?



Le stock "central"

Les prescriptions de stockage varient suivant la quantité de produits stockés.

- 1825 liquides inflammables
- 6501 Acides et bases
- Directive 26-15.f AEAI
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique

Le stock central

- Volume des produits à stocker inflammables

Volume stocké	Liquides inflammables, point d'éclair ≤ 60 °C (catégories 1, 2, 3)	Liquides inflammables, point d'éclair > 60 °C
Jusqu'à 25 l	Locaux de type de construction quelconque	Locaux de type de construction quelconque
26 – 100 l	Armoire RF1 avec bac de rétention et marquage	Armoire RF1 avec bac de rétention et marquage
101–450 l	Local EI30 caractérisé par un faible risque d'incendie	Armoire RF1 avec bac de rétention et marquage
451 – 2'000 l	Local EI60 sans autre charge thermique	Local EI30 caractérisé par un faible risque d'incendie
Plus de 2'000 l	Local EI90 sans autre charge thermique	Local EI60 sans autre charge thermique

Les prescriptions de stockage

Pour organiser l'entrepôt en séparant les matières dangereuses qui, à partir de 1'000 kg ou de 1'000 litres (l), ne peuvent être stockées ensemble dans le même compartiment coupe-feu, on se référera au tableau suivant (pour autant qu'aucune consigne particulière ne figure sur la fiche de données de sécurité de ces matières et qu'elles ne présentent pas de danger particulier). Stockées en de plus grandes quantités (plus de 1'000 kg ou de 1'000 l), les matières dangereuses doivent être gardées dans des compartiments coupe-feu séparés.

		Bouteilles de gaz		Récipients de gaz sous pression		Matières solides ou liquides inflammables		Comburants		Acides / bases Matières dangereuses pour l'environnement / toxiques	
		≤ 100 kg	≤ 1'000 kg	≤ 100 l	≤ 1'000 l	≤ 100 kg	≤ 1'000 kg	≤ 100 kg	≤ 1'000 kg	≤ 100 kg	≤ 1'000 kg
Bouteilles de gaz	≤ 100 kg		1		2						3
	≤ 1'000 kg	1	1	1	1 2						3
Récipients de gaz sous pression	≤ 100 l		1		2						3
	≤ 1'000 l	2	1 2	2	2	2		2		2	2 3
Matières solides ou liquides inflammables	≤ 100 kg				2						3
	≤ 1'000 kg										3
Comburants	≤ 100 kg				2						3
	≤ 1'000 kg										3
Acides / bases Matières dangereuses pour l'environnement / toxiques	≤ 100 kg				2						3
	≤ 1'000 kg	3	3	3	2 3	3	3	3	3	3	3

Entreposage commun	Bac de rétention pour liquides, pour chaque classe de matières. Seules les matières ne réagissant pas entre elles peuvent être stockées ensemble.
Séparation	Mur-écran (porteur au minimum EI 60) ou distance de sécurité de 2,5 mètres. Bac de rétention pour les liquides
Entreposage séparé	Dans des compartiments coupe-feu distincts

- 1 Matières groupées par propriétés (combustibles, comburantes, toxiques)
- 2 Entrepasés derrière un grillage
- 3 Les acides, les bases, les matières dangereuses pour l'environnement et les toxiques peuvent être entreposés ensemble, mais il faut mettre en place un bac de rétention séparé pour chaque catégorie de propriétés.

Superposition et stabilité



...Le stock



Rappel des règles de stockage

- Directive 26-15.f AEAI
- Directive CFST 6517.f *Gaz liquéfiés*
- Document SUVA 66122.f "*Bouteilles à gaz
Entrepôts, rampes, systèmes de distribution de gaz*"
- Liste de contrôle 67068.F SUVA "*Bouteilles de gaz*"
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- feuille de données de sécurité



SGH04

Stockage des bouteilles de gaz



SGH04



Stockage des bouteilles de gaz



SGH04



Merci de votre attention

À vous de jouer

Sources d'information non exhaustives

Rappel des règles de stockage

- Directive 26-15.f AEAI
- Ordonnance sur les substances explosibles RS941.411
- Feuille de données de sécurité



SGH01

Rappel des règles de stockage



SGH02

- Directive 26-15.f AEAI
- Liquides inflammables. Entreposage et manipulation (CFST) 1825.f
- Liste de contrôle SUVA 67071.f "*Stockage de liquides facilement inflammables*"
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- Feuille de données de sécurité

Rappel des règles de stockage



SGH02

- Directive 26-15.f AEAI
- Liquides inflammables. Entreposage et manipulation (CFST) 1825.f
- Liste de contrôle SUVA 67071.f "*Stockage de liquides facilement inflammables*"
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- Feuille de données de sécurité

Rappel des règles de stockage



SGH03

- Directive 26-15.f AEAI
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- Feuille de données de sécurité

Rappel des règles de stockage

- Directive 26-15.f AEAI
- Directive CFST 6517.f *Gaz liquéfiés*
- Document SUVA 66122.f "*Bouteilles à gaz
Entrepôts, rampes, systèmes de distribution de gaz*"
- Liste de contrôle 67068.F SUVA "*Bouteilles de gaz*"
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- Feuille de données de sécurité



SGH04



SGH05

Rappel des règles de stockage

- Directive 26-15.f AEAI
- Directive CFST 6501 "*Acides et Bases*"
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- Feuille de données de sécurité

Les règles de stockage

- Directive 26-15.f AEAI
- Entreposage des matières dangereuses, Guide pratique
- Feuille de données de sécurité
- Entreposage et manutention de produits chimiques à usage agricole, *Services de protection de l'environnement des cantons de AG, BL, BE, GR, LU, TG, ZH*



SGH08

SGH09